

BIODIVERSITÉ Depuis avril 2017, le projet Agrapi est impulsé sur la commune de Tilloy-et-Bellay. Retour sur 2 années d'observations des ruchers.

Agriculture et apiculture cohabitent à Tilloy



Bande intra-parcellaire de phacélie mise en place pour les pollinisateurs.

À l'initiative de la FNSEA et l'UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes), l'association Symbiose a été sollicitée pour mettre en place dans la Marne le projet Agrapi, déjà mis en œuvre dans quatre autres régions de France (Vendée, Loiret, Gironde et Hérault). Ce projet à l'ambition de démontrer qu'apiculture et agriculture peuvent coexister de façon constructive et productive sur un même territoire.

Les enjeux

Agrapi est un observatoire de ruches en milieu agricole. Le projet s'intéresse aux paramètres clés du rucher (analyses du pollen, du miel, de la ressource mellifère disponible, de l'état sanitaire du rucher, intervention de l'apiculteur...). Il recense également les pratiques agricoles des agriculteurs voisins, dont l'usage des produits phytopharmaceutiques et dans un rayon de 3km autour du rucher correspondant à l'aire de butinage. 6 ruches sédentaires ont été implantées sur le territoire de Tilloy-et-Bellay. Elles

sont posées sur des balances pour suivre leurs poids et leur température. Ce suivi est réalisé pendant 3 ans.

Résultats 2018

Ronan Vigouroux, responsable Environnement de l'UIPP et Emma Nozières, chargée de mission Apiculture à la FNSEA sont venus présenter les résultats devant les agriculteurs et les apiculteurs concernés par le projet Agrapi. L'année 2018 était beaucoup plus chaude que 2017. La production de miel a été exceptionnelle à Tilloy-et-Bellay, avec une récolte estimée à plus de 600 kg sur les 6 colonies, essentiellement sur colza et luzerne, cultures représentant chacune 11 % des surfaces de l'aire de butinage. Ces bonnes performances correspondent à la moyenne de la région Grand Est qui a doublé sa production de miel en 2018 (source Franceagrimer).

Avec Agrapi, les acteurs du projet ont pu mettre en évidence des faits intéressants : deux colonies côte à côte peuvent avoir un comportement alimentaire très différent et ne pas aller chercher

les mêmes pollens. Une alimentation en pollen variée est essentielle pour la bonne santé des colonies : à Tilloy-et-Bellay, Agrapi met en évidence qu'il y a encore une marge de progrès pour augmenter la diversité pollinique, où les agriculteurs ont pleinement leur rôle à jouer.

Côté miel, c'est le nectar qui est un facteur essentiel pour assurer la production. La sécheresse impacte donc non seulement les cultures, mais aussi la production de miel.

Côté traitements phytopharmaceutiques, l'analyse de l'année 2018 fait apparaître que seuls 14% des substances utilisées par les agriculteurs sont présentes dans le pollen de trappes au moins une fois en avril et juin. L'essentiel des taux est à la valeur limite de quantification, soit 0,01 mg/kg. Ces valeurs sont très basses au regard des valeurs toxicologiques de référence. Par ailleurs, si les analyses révèlent la présence de résidus dans les matrices apicoles, cela ne semble pas affecter la santé des colonies.

Mathilde Fournier
Animatrice FDSEA 51

Quels résultats pour 2019 ?

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. L'année 2019 s'annonce plus proche de 2017 que de 2018 en termes de production de miel. Après un épisode très chaud en février, un net rafraîchissement des températures a été observé en avril et en mai, ce qui n'a pas permis à la production de démarrer correctement. La miellée de colza s'est terminée vers la mi-mai, elle est très inférieure à 2018 et sans doute moins abondante que 2017.

Ces résultats montrent que même si le milieu semble à première vue peu favorable aux pollinisateurs (car très fortement dominé par quelques grandes cultures peu mellifères), le rucher se porte bien et aucune mortalité n'est à déplorer. Les différents aménagements favorables aux pollinisateurs (bande de luzerne, bandes intra-parcellaire avec de la phacélie, intercultures du type moutarde...) mis en place par les agriculteurs permettent d'éviter les périodes de disette au printemps et à la fin de l'été. Les stocks de pollen, constitués pour l'hiver doivent assurer le démarrage des colonies l'année suivante.



ÉDITO
BRUNO LANCELOT
PRÉSIDENT DE LA FDPL
ET ADMINISTRATEUR FNPL

Le compte n'y est pas !

À l'application de la loi EGALIM, distributeurs et industriels ont conclu des contrats mentionnant un prix payé producteur de 370-375 € / 1000 l de lait (prix TPC-TQC*, correspondant à un prix de base 355-360 €), pour le lait destiné aux produits de grande consommation à destination du marché français.

Cette augmentation annonçait ainsi une première étape dans la revalorisation des prix des produits laitiers au profit des producteurs, l'objectif étant, à terme, d'atteindre 396 € / 1000 l, correspondant aux coûts de production calculés par l'interprofession laitière.

Pourtant, six mois plus tard, le prix payé aux producteurs n'a que peu progressé, et reste aux alentours de 330-340 € / 1000 l.

La FNPL a donc appelé chaque département à se mobiliser en réalisant des relevés de prix de yaourt, lait et emmental dans différentes enseignes de grandes surfaces. L'objectif est d'identifier comment est répartie cette revalorisation du prix des produits, promise dans la loi Egalim. Nous voulons savoir si la valeur créée a été remise en promotion, réinvestie dans les marques

de distributeurs ou captée par l'industrie.

Dans la Marne, les délégués FDPL ont participé à cette opération en réalisant différents relevés de prix qui seront analysés par la FNPL. Le 8 août, nous en avons profité pour rencontrer Sébastien Courtois, directeur du magasin Carrefour de Châlons, et Marc Duret, directeur des partenariats avec les PME et le monde agricole de Carrefour France.

Tous deux nous ont assuré que Carrefour a « bien pris en compte la nécessité de mieux rémunérer les producteurs lors des négociations commerciales que ce soit au niveau des marques de distributeurs et des produits de marque ». S'ils le disent ! Ils se sont dit « surpris que la valeur destinée aux producteurs n'ait pas ruisselé jusqu'à eux ». Marc Duret a expliqué qu'il allait « se renseigner au sein de Carrefour pour comprendre les raisons de ce constat ». Très bien, nous attendons les réponses... Bref, nous n'allons pas les lâcher de sitôt !

À l'heure actuelle, nous pouvons dire que le compte n'y est pas.

*Prix toutes primes comprises, toutes qualités comprises



Carrefour de Châlons : les délégués FDPL relèvent le prix d'un lait UHT d'une grande marque nationale.



Bruno Lancelot explique à Marc Duret que les augmentations de prix annoncées dans les médias entre distributeurs et transformateurs n'ont pas ruisselé jusqu'aux éleveurs.